

COMMUNE d'OUZOUER SUR TREZEE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 23 Novembre 2018 à 19h 00

Sous la présidence de M. Guy Massé, Maire

Absents excusés : Mme BOURY (pouvoir à M. Massé),
Absent(e) Mme Stéphanie MENEAU
Départ de M. COBO après le vote du 6^{ème} point

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claude Audin

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE, à l'unanimité, les comptes rendus des séances des 13 juin, 11 Septembre et 18 Octobre 2018.
- APPROUVE à l'unanimité les conditions financières du projet de location gérance du fonds de commerce « Epicerie/Tabac/Jeux/Presse », acquis par délibération du 18/10/2018 et pour lequel la candidature de Monsieur Frédéric BRUNET a été retenue.
- DECIDE, à l'unanimité d'instaurer la redevance pour occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et gaz.
- DECIDE, à l'unanimité, d'adhérer au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret.
- APPROUVE à l'unanimité la subvention à verser au Centre Communal d'Action sociale
- APPROUVE, à l'unanimité, le projet de statuts de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye à compter du 1^{er} Janvier 2019 ainsi que la définition de l'intérêt communautaire en matière de politique commerciale, voirie, bâtiments sportifs et action sociale.
- APPROUVE, à l'unanimité, le rapport du 17 septembre 2018 de la Commission Locale d'Evaluation des charges transférées à la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye
- APPROUVE, à l'unanimité, une motion de soutien au projet de centrale photovoltaïque porté par EDF Energies Renouvelables à Briare.
- APPROUVE, à l'unanimité, la restitution d'une concession funéraire par son titulaire ainsi que le montant du remboursement partiel qui lui sera concédé.
- DECIDE de classer dans la voirie communale, avant transfert à la Communauté de Communes, deux voies dont une partiellement qui n'y figuraient pas.
- Affaires diverses

Monsieur le Maire indique que le repas de Noël des Anciens offert par le CCAS se tiendra le dimanche 16 Décembre à la Salle polyvalente, les colis, pour ceux qui ne participeront pas à ce repas, seront distribués les 17 et 18 Décembre.

Il ajoute que cette année, 91 élèves sur 93, se sont inscrits au repas de Noël de la cantine scolaire et qu'en conséquence, il se tiendra à la salle polyvalente, le vendredi 21 Décembre.

Il ajoute que cette année, le personnel et les élus se réuniront autour d'un buffet de fin d'année le 18 décembre. Cette nouvelle formule reçoit l'approbation de l'Assemblée.

Il indique que les vœux du Maire se tiendront le vendredi 11 Janvier 2019 à 19h15, à la salle polyvalente.

Il fait savoir que cette année, la Sainte Barbe et la Sainte Cécile auront lieu concomitamment, le samedi 1^{er} Décembre et commenceront par une messe à l'Eglise d'Ouzouer à 18h30 suivie des festivités de la Sainte Barbe à la salle polyvalente

Monsieur Mendak rappelle les problèmes causés par la présence de nombreux sangliers sur la Commune qui, outre les cultures, détériorent les chemins communaux

Le Maire,
Guy Massé